

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

N° de résolution

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025 À 19 H**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi 17 décembre 2025 à 19 h, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire.

Présences :

M. le conseiller Denis Lemoyne
Mme la conseillère Line Gagnon
Mme la conseillère Julie Rivard
M. le conseiller Charles Goyer
M. le conseiller Marc Blain
Mme la conseillère Violaine Audet

Sont également présentes :

Mme Anne Audet, greffière
Mme Nathalie Chouinard, trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 19 h.

**INSCRIPTION
DÉCLARATION DE LA GREFFIÈRE**

Mme Anne Audet, greffière, déclare sous son serment d'office qu'elle a fait parvenir à tous les membres du conseil un avis de convocation conformément à la loi.

25-12-368 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

**INSCRIPTION
PRÉSENTATION DU BUDGET 2026**

Le maire, M. Guy Lafrenière, fait état du budget 2026 devant les citoyennes et citoyens dans la salle.

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

N° de résolution

25-12-369 ADOPTION DU BUDGET D'OPÉRATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit préparer et adopter le budget de la Ville pour le prochain exercice financier ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le budget d'opération de la Ville pour l'exercice financier 2026 ;

BUDGET 2026			
REVENUS		DÉPENSES	
Taxes	4 862 275 \$	Administration générale	1 732 870 \$
En-lieux de taxes	315 610 \$	Sécurité publique	431 705 \$
Transferts	1 791 815 \$	Travaux publics	2 254 690 \$
Services rendus et autres	1 412 785 \$	Hygiène du milieu	864 455 \$
Imposition de droits	70 500 \$	Santé et bien-être	39 750 \$
Amendes et pénalités	26 500 \$	Aménagement, urbanisme et développement économique	601 780 \$
Intérêts	134 300 \$	Loisirs, culture et vie communautaire	1 816 540 \$
Autres revenus	44 300 \$	Frais de financement	151 800 \$
		Remboursement de la dette à long terme	299 215 \$
		Transfert aux investissements	465 280 \$
TOTAL REVENUS (avant affectations)	8 658 085 \$	TOTAL DÉPENSES	8 658 085 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'ADOPTER le budget d'opération 2026 tel que ci-haut détaillé.

25-12-370 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS (PTI) 2026-2027-2028

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la Ville de planifier son programme de dépenses en immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter par résolution le programme des immobilisations de la Ville pour trois (3) exercices financiers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Line Gagnon, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'ADOPTER le programme triennal en immobilisations (PTI) 2026-2027-2028 tel que détaillé ci-bas :

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

N° de résolution

PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS				
	2026	2027	2028	TOTAL
Sécurité publique	159 000 \$	132 000 \$	134 000 \$	425 000 \$
Travaux publics, Urbanisme	321 000 \$	550 000 \$	675 000 \$	1 546 000 \$
Loisirs, culture et vie communautaire	363 000 \$	740 000 \$	320 000 \$	1 423 000 \$
Tourisme	70 000 \$	0 \$	0 \$	70 000 \$
TOTAL	913 000 \$	1 422 000 \$	1 129 000 \$	3 464 000 \$
FINANCEMENT 2026				
Surplus non affecté immobilisations 2026				913 000 \$
TOTAL				913 000 \$

**INSCRIPTION
PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. 4 citoyens présents dans la salle et 2 citoyens en vidéoconférence.

Des demandes de précisions et sommes attribuées sur les projets suivants :

- Projet fermette
- Parc des ados
- Zamboni
- Tranchée

Le maire, répond aux questions soumises par le public de vive voix.

**25-12-371 RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 19 h 26.

Je soussigné, Guy Lafrenière, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 25-12-368 à 25-12-371 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 18^e jour du mois de décembre 2025.

Guy Lafrenière, maire

Anne Audet, greffière

